



Conseil Municipal

Séance du 29 janvier 2011

Présents : MM. MICHEL Isabelle, BOULO Jean, Jean DE TORQUAT, JOUAN Estelle, LABBE J-Claude, LE MASLE Daniel, MAUGE Didier et POYAC Bernard.

Absents : TAILLY Raymond et VAILLANT Gilberte.

Mme JOUAN Estelle a été élue secrétaire de séance.

Construction du hangar communal

Madame le Maire rappelle aux conseillers que, lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il avait été décidé pour le hangar communal, de supprimer l'espace ouvert en partie supérieure des élévations par la pose d'un bardage et la création d'un plancher bois en partie supérieur afin de créer une surface de stockage.

L'entreprise La Maison DUBOIS a envoyé une proposition d'avenant pour un montant HT de 6 549,66 €. Le montant HT du marché initial était de 14 982,10 €, le nouveau montant serait donc de 21 531,76 € (soit 25 751,98 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

Contrat "Chenil Service"

Madame le Maire explique aux Conseillers Municipaux qu'afin de satisfaire aux obligations de la loi n°99-5 du 6 janvier 99, du Code Rural (article L 211-22 et suivants, article R 211-3 et suivants) et du Règlement Sanitaire Départemental, la commune se doit de passer un contrat de prestations de services pour la capture, le ramassage et le transport des animaux errants.

A ce titre, Chenil Service, nous propose un contrat de Prestations de Services Missions de Services Publics.

Après lecture et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer le contrat avec Chenil Service .

Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial

Mme le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Mme le Maire indique que suite au départ en retraite de Christiane DANY (Adjoint Technique) et au service de la cantine et garderie périscolaire, il s'avère nécessaire de créer un poste d'adjoint technique, regroupant l'entretien des espaces verts et des bâtiments ainsi que la cantine et garderie, à temps complet. Elle ajoute que cet emploi correspond au grade de Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe (cadres d'emplois des Adjoints Techniques territoriaux) et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un emploi relevant du grade de Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} Classe appartenant à la filière Technique, à raison de 35 heures hebdomadaires ; de modifier en conséquence le tableau des effectifs et d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012, article 64111

Subventions 2011

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2011 :

- Souvenir français : 15,00 €
- Donneurs de Sang : 30,00 €
- Maison Familiale Rurale : 45,00 €
- GVA : 30,00 €

Cotisations 2011

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide de procéder au versement de diverses cotisations 2011 :

- Association des Maires de France : 94,88 €
- Pas à Pas 40,00 €